

PAR COURRIEL

Québec, le 11 avril 2022



Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M12100

[Redacted],

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 22 mars 2022, visant à obtenir :

« *Toute attestation ou tout document concernant les entités mentionnées ci-bas.*

Il serait aussi nécessaire d'obtenir les attestations de classification, la révocation de permis, le cas échéant, la conformité ou non aux règlements, les pénalités applicables, etc. pour :

1. *Hôtel L'Oiselière Montmagny, 105, chemin des Poirier, Montmagny (Québec) G5V 3T4;*
2. *Days Inn, 218, chemin des Poirier, Montmagny (Québec) G5V 4J9;*
3. *Econo Lodge, 203 et 205, chemin des Poirier Montmagny (Québec) G5V 3X7;*
4. *Hôtel L'Oiselière inc., 105, chemin des Poirier, Montmagny (Québec) G5V 3T4 »*

...2

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient des documents en lien avec votre demande. Vous trouverez ces derniers en pièce jointe de la présente correspondance.

Par ailleurs, nous vous informons que les documents demandés relativement à « *la conformité ou non aux règlements, les pénalités applicables, etc.* » relèvent de la compétence de Revenu Québec. Nous vous invitons donc à leur faire parvenir une demande d'accès.

Conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, chapitre A-2.1 (Loi sur l'accès), vous trouverez, ci-dessous, les coordonnées de la personne responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels pour cette organisation :

Me Normand Boucher
Responsable organisationnel
Direction principale des affaires juridiques et de l'accès à l'information
3800, rue de Marly, Secteur 5-2-3
Québec (QC) G1X 4A5
resp-acces.revenu@revenuquebec.ca

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED], nos salutations les meilleures.

La responsable de l'accès aux documents,



Geneviève Morneau

GM/fd

p.j. Avis de recours

Article 48 de la Loi sur l'accès

Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.
1982, c. 30, a. 48.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 29 mars 2022

Madame Denise Poitras
ECONO LODGE & SUITES MONTMAGNY
105, chemin des Poirier
Montmagny (Québec) G5V 3T4

N/Réf. : Établissement n° 057050

Objet : Confirmation d'attestation de classification

Madame,

La présente fait suite à votre demande de confirmation d'attestation de classification pour l'établissement d'hébergement touristique dont les coordonnées sont les suivantes :

Appellation : ECONO LODGE & SUITES MONTMAGNY

Adresse : 205, chemin des Poirier
Montmagny (Québec) G5V 3X7

Catégorie : Établissements hôteliers

Nombre maximal d'unités : 45

Votre établissement détient une attestation de classification valide jusqu'au 31 décembre 2023.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Jessica Coy
Agente d'administration

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

CERTIFICAT DE CONFORMI
RÈGLEMENT D'URBANISME SUR LES USAGES

L'Oiseliere Levis

0003/0016

Numéro de l'établissement
057050

1 - Partie à l'usage du demandeur

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT

Exploitant : HÔTEL L'OISELIÈRE INC.
Représentant : Jean-Yves Fortin
Adresse : 105, chemin des Poirier, Montmagny, Québec Code postal : G5W 3T4
Téléphone principal : 418 248-1640 Téléphone secondaire : _____
Adresse courriel : _____
Mandataire (si différent de l'exploitant) : _____
Représentant : _____
Adresse : _____ Code postal : _____
Téléphone principal : _____ Téléphone secondaire : _____
Adresse courriel : _____



DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement : ECONO LODGE & SUITES MONTMAGNY
Adresse : 205, chemin des Poirier Code postal : G5V 3X7
Arrondissement, municipalité, MRC : Montmagny Mon:magny
Nombre maximal d'unités : 45
Catégorie :
 Établissement hôtelier Gîte Établissement d'enseignement Établissement de pourvoirie Auberge de jeunesse
 Résidence de tourisme Centre de vacances Établissement de camping Village d'accueil Autre établissement d'hébergement

2 - Partie à l'usage de la municipalité

CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

L'établissement est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme sur les usages ou aux droits acquis?
 Oui Nombre maximal d'unités prévu à la réglementation : _____ Aucun nombre maximal d'unités
 Non Motifs de non-conformité : _____
 Aucune réglementation
 Protégé par droits acquis Nombre maximal d'unités reconnu en vertu des droits acquis : _____ Aucun nombre maximal d'unités
Autres motifs : _____

Officier municipal : Félix Michand, greffier, Ville de Montmagny
(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)
Signature : [Signature] Date : 2013/01/29

Sceau de la municipalité
(Facultatif)

[Signature]

Ce certificat est délivré en vertu de l'article 10, 1^{er} alinéa 1, paragraphe 4 de Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, à la lumière des renseignements produits par le demandeur.

Le 3 avril 2018

RECOMMANDÉ

Madame Denise Poitras
105, chemin des Poirier
Montmagny (Québec) G5V 3T4

N/Réf. : Établissement n° 057050 - ECONO LODGE & SUITES MONTMAGNY
Catégorie : Établissement hôtelier

Objet : Refus de délivrer une attestation de classification - renouvellement

Madame,

En date du 21 mars 2018, nous vous avons fait parvenir un préavis vous informant de notre intention de refuser votre demande d'attestation de classification pour l'établissement dont le numéro, le nom et la catégorie se trouvent en référence. Un délai de dix jours vous a été accordé pour faire état de vos observations.

Votre dossier n'étant toujours pas conforme à la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ chapitre E-14.2, telle que modifiée par la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique et à définir une nouvelle gouvernance en ce qui a trait à la promotion internationale*, LQ 2015, chapitre 31, ci-après la « Loi ») et à son règlement, par la présente, nous refusons de vous délivrer l'attestation de classification que vous avez demandée pour l'établissement en référence.

En conséquence, vous devez cesser toute exploitation de l'établissement d'hébergement touristique visée par votre demande et retirer tout affichage publicitaire s'y rattachant.

Vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de la notification de la présente pour contester cette décision devant le Tribunal administratif du Québec.

Veillez noter que si vous exploitez un établissement d'hébergement touristique alors qu'une attestation de classification vous a été refusée, vous commettrez l'infraction prévue à l'article 38 de la Loi et serez passible de l'amende qui y est prévue :

38. « *Quiconque exploite un établissement d'hébergement touristique, ou donne lieu de croire qu'il exploite un tel établissement, à l'égard duquel la délivrance de l'attestation de classification a été refusée, ou dont l'attestation de classification est suspendue ou a été annulée, commet une infraction et est passible d'une amende de 5 000 \$ et 50 000 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 10 000 \$ et 100 000 \$, dans les autres cas.* »

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,



Michel Rheault

p. j. Préavis de refus de délivrance d'une attestation de classification - renouvellement

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Le 21 mars 2018

Madame Denise Poitras
105, chemin des Poirier
Montmagny (Québec) G5V 3T4

N/Réf. : Établissement n° 057050 - ECONO LODGE & SUITES MONTMAGNY
Catégorie : Établissement hôtelier

Objet : Préavis de refus de délivrer une attestation de classification - renouvellement

Madame,

À ce jour, votre dossier, pour l'établissement dont le numéro, le nom et la catégorie se trouvent en référence, n'est toujours pas conforme. En vertu de l'article 11 de la Loi, la ministre du Tourisme refuse de délivrer une attestation de classification lorsque la personne qui en fait la demande ne remplit pas les conditions prescrites par la Loi et ses règlements.

Plus particulièrement, vous avez refusé ou négligé de produire les documents suivants :

- Preuve d'assurance responsabilité civile en vigueur d'au moins 2 000 000\$ par événement (articles 10.1, al.1, par.3^o et 11.1 du Règlement) avec la date de début et de fin de période de validité de la police, l'adresse de l'établissement couvert par l'assurance ainsi que le(s) nom(s) de(s) l'assuré(s),

En tant qu'organisme auquel la ministre du Tourisme a délégué, en vertu de l'article 14.1 de la Loi, l'exercice du pouvoir de délivrance d'une attestation de classification, nous vous informons de notre intention de refuser de vous délivrer une attestation de classification.

En vertu de l'article 12 de la Loi, vous disposez d'un délai de **dix jours de la notification de la présente** pour nous faire parvenir vos observations et, s'il y a lieu, produire les renseignements et documents manquants avant que nous ne rendions notre décision. Le cas échéant, nous vous demandons de faire parvenir le tout à :

Nom du responsable : Anne Abrahami
Courriel : aabrahami@citq.qc.ca

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,



Michel Rheault

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 20 juillet 2018

ECONO LODGE & SUITES MONTMAGNY
MADAME DENISE POITRAS
105, chemin des Poirier
Montmagny (Québec) G5V 3T4

Objet: Résultat de classification — Établissement 057050

Madame,

Vous trouverez ci-joint la fiche-résultat de la visite de classification de votre établissement. Votre établissement est classé **3 étoiles**.

Vous pouvez interjeter appel de ce résultat dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous pouvez demander la marche à suivre à votre agent ou la consulter dans la zone réservée aux exploitants du www.citq.info.

Nous vous rappelons que pour vous prévaloir de la possibilité d'en appeler du résultat, vous ne devez avoir apporté aucune modification, amélioration ou rénovation tant que nous n'aurons pas effectué de contre-visite de votre établissement.

Pour toute information relative aux résultats, veuillez communiquer avec Gabriel Vaillancourt, au poste 240. La CITQ offre également des services à valeur ajoutée, comme des lettres de détails, des visites intérimaires ou des visites de scénarisation. Veuillez-vous adresser à votre agent.

Si votre classement demeure le même et qu'il n'y a pas de modification au nom de votre établissement, votre panneau, tenant lieu d'attestation ministérielle, demeure valide et doit continuer d'être affiché à la vue du public. Sinon, un nouveau panneau vous sera transmis. Si votre établissement est visité pour la première fois, vous devrez afficher le panneau fourni à la vue du public. La prochaine visite de classification aura lieu moins de deux ans après la date de la présente visite.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Jocelyn Dessureault
p.j.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • Aucuns frais : 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

RÉSULTAT DE VISITE — ÉTABLISSEMENT HÔTELIER

Nom de l'établissement: ECONO LODGE & SUITES MONTMAGNY
Adresse de l'établissement: 205, chemin des Poirier, Montmagny (Québec) G5V 3X7
Numéro de l'établissement: 057050
Nombre d'unités: 45

| | |
|-------------------|------------------|
| CLASSEMENT | 3 étoiles |
|-------------------|------------------|

| SECTIONS | GROUPES | NIVEAU GROUPES | NIVEAU SECTIONS |
|--|-------------------------------|----------------|-----------------|
| SECTION 1 : LES CHAMBRES | | | 3 |
| | SUITE CORPO/ QUEEN DIVANT LIT | 3 | |
| | SUITE QUEEN | 3 | |
| | QQUEEN | 3 | |
| | QUEEN /DIVAN LIT | 3 | |
| | DOUBLE | 3 | |
| | DDOUBLE | 3 | |
| SECTION 2 : LES SALLES DE BAINS | | | 3 |
| | SUITE CORPO/ QUEEN DIVANT LIT | 3 | |
| | SUITE QUEEN | 4 | |
| | QQUEEN | 3 | |
| | DOUBLE | 2 | |
| | DDOUBLE | 3 | |
| | QUEEN /DIVAN LIT | 3 | |
| SECTION 3 : LA RESTAURATION | | | 2 |
| SECTION 4 : LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS | | | 2 |
| SECTION 5 : L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE | | | 4 |
| SECTION 6 : LES SERVICES, LES ACTIVITÉS ET LES INSTALLATIONS SUR LES LIEUX | | | 1 |

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • Aucuns frais : 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 29 mars 2022

Monsieur Jean-Yves Fortin
HÔTEL L'OISELIÈRE
105, chemin des Poirier
Montmagny (Québec) G5V 3T4

N/Réf. : Établissement n° 065310

Objet : Confirmation d'attestation de classification

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande de confirmation d'attestation de classification pour l'établissement d'hébergement touristique dont les coordonnées sont les suivantes :

Appellation : HÔTEL L'OISELIÈRE

Adresse : 105, chemin des Poirier
Montmagny (Québec) G5V 3T4

Catégorie : Établissements hôteliers

Nombre maximal d'unités : 71

Votre établissement détient une attestation de classification valide jusqu'au 31 décembre 2023.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Jessica Coy
Agente d'administration

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

DEMANDE DE CERTIFICAT

REÇU LE

14 AVR. 2011

numéro de dossier de l'établissement

065310

1 - Partie à l'usage du demandeur

IDENTIFICATION

Nom de l'établissement : HÔTEL L'OISELIÈRE

Exploitant (personne, société ou représentant)

Nom : HÔTEL L'OISELIÈRE INC. Jean-Yves Fortin

Adresse : 105, chemin des Poirier, Montmagny (Québec)

Code postal : G5V 3T4

Tél. résidence : 418 248-1640

Tél. travail : _____

Correspondance par courrier ou par courriel Adresse courriel : _____

Mandataire (personne, société ou représentant)

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Tél. résidence : _____

Tél. travail : _____

Correspondance par courrier ou par courriel Adresse courriel : _____

DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Localisation

Adresse : 105, chemin des Poirier

Municipalité : Montmagny

Arrondissement : _____

Numéro de lot : 2612 884 et 2612 933 ou Numéro de matricule : _____

Caractéristiques de l'établissement d'hébergement touristique

a) S'agit-il d'un nouvel établissement d'hébergement touristique? oui non

b) Veuillez indiquer la catégorie d'établissement demandée :

Établissement hôtelier Centre de vacances Établissement d'enseignement Autres établissements

Résidence de tourisme Village d'accueil Établissement de camping

Gîte Auberge de jeunesse Pourvoirie

Veuillez indiquer le nombre d'unités maximal d'hébergement demandé pour l'établissement : 71

c) Si l'établissement est dérogoire à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages, veuillez indiquer s'il fait l'objet de droits acquis : oui non préciser et joindre tous renseignements et documents démontrant l'existence de droits acquis :

d) Veuillez préciser les éléments faisant l'objet d'une modification par rapport à la dernière attestation de classification délivrée :

Changement de catégorie

Changement du nombre d'unités maximal d'hébergement mis à la disposition de la clientèle

Agrandissement, rénovations, tous travaux nécessitant l'émission d'un permis municipal

Préciser : _____

Déclaration d'exactitude des renseignements
(signature de l'exploitant ou mandataire)

Municipalité de :

Montmagny

2 – Partie à l'usage de la municipalité

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE D'URBANISME RELATIVE AUX USAGES

- Règlement de zonage : 1100 Hébergement et restauration
- Règlement de contrôle intérimaire : _____
- Autre règlement, spécifiez _____
- Droits acquis établis par le demandeur, spécifiez _____
- Aucune réglementation municipale relative aux usagers _____

CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Indiquez si le projet est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme de référence ou aux droits acquis établis par le demandeur : oui non ne s'applique pas

Si oui :

Y a-t-il un nombre limite d'unités d'hébergement prévu à la réglementation municipale d'urbanisme?

- oui combien? _____ non

Si dérogation mais protégé par droits acquis : Y a-t-il un nombre limite d'unités d'hébergement reconnu en vertu des droits acquis?

- oui combien? _____ non

Si non :

Quels sont les motifs de non-conformité? _____

Existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme à la réglementation municipale d'urbanisme de référence?

- oui non

Veuillez préciser au besoin : _____

Si ne s'applique pas, préciser pourquoi, s'il y a lieu : _____

Officier municipal :
(fonctionnaire municipal autorisé)

Signature :

Thierry Gauthier

Ce certificat est délivré en vertu de l'article 10.1, alinéa 1, paragraphe 4 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, à la lumière des renseignements produits par le demandeur.

Sceau de la municipalité :



Le 3 avril 2018

RECOMMANDÉ

Monsieur Jean-Yves Fortin
105, chemin des Poirier
Montmagny (Québec) G5V 3T4

N/Réf. : Établissement n° 065310 - HÔTEL L'OISELIÈRE
Catégorie : Établissement hôtelier

Objet : Refus de délivrer une attestation de classification - renouvellement

Monsieur,

En date du 21 mars 2018, nous vous avons fait parvenir un préavis vous informant de notre intention de refuser votre demande d'attestation de classification pour l'établissement dont le numéro, le nom et la catégorie se trouvent en référence. Un délai de dix jours vous a été accordé pour faire état de vos observations.

Votre dossier n'étant toujours pas conforme à la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ chapitre E-14.2, telle que modifiée par la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique et à définir une nouvelle gouvernance en ce qui a trait à la promotion internationale*, LQ 2015, chapitre 31, ci-après la « Loi ») et à son règlement, par la présente, nous refusons de vous délivrer l'attestation de classification que vous avez demandée pour l'établissement en référence.

En conséquence, vous devez cesser toute exploitation de l'établissement d'hébergement touristique visée par votre demande et retirer tout affichage publicitaire s'y rattachant.

Vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de la notification de la présente pour contester cette décision devant le Tribunal administratif du Québec.

Veillez noter que si vous exploitez un établissement d'hébergement touristique alors qu'une attestation de classification vous a été refusée, vous commettrez l'infraction prévue à l'article 38 de la Loi et serez passible de l'amende qui y est prévue :

38. « *Quiconque exploite un établissement d'hébergement touristique, ou donne lieu de croire qu'il exploite un tel établissement, à l'égard duquel la délivrance de l'attestation de classification a été refusée, ou dont l'attestation de classification est suspendue ou a été annulée, commet une infraction et est passible d'une amende de 5 000 \$ et 50 000 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 10 000 \$ et 100 000 \$, dans les autres cas.* »

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,

Michel Rheault

p. j. Préavis de refus de délivrance d'une attestation de classification - renouvellement

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 21 mars 2018

Monsieur Jean-Yves Fortin
105, chemin des Poirier
Montmagny (Québec) G5V 3T4

N/Réf. : Établissement n° 065310 - HÔTEL L'OISELIÈRE
Catégorie : Établissement hôtelier

Objet : Préavis de refus de délivrer une attestation de classification - renouvellement

Monsieur,

À ce jour, votre dossier, pour l'établissement dont le numéro, le nom et la catégorie se trouvent en référence, n'est toujours pas conforme. En vertu de l'article 11 de la Loi, la ministre du Tourisme refuse de délivrer une attestation de classification lorsque la personne qui en fait la demande ne remplit pas les conditions prescrites par la Loi et ses règlements.

Plus particulièrement, vous avez refusé ou négligé de produire les documents suivants :

- Preuve d'assurance responsabilité civile en vigueur d'au moins 2 000 000\$ par événement (articles 10.1, al.1, par.3^o et 11.1 du Règlement) avec la date de début et de fin de période de validité de la police, l'adresse de l'établissement couvert par l'assurance ainsi que le(s) nom(s) de(s) l'assuré(s),

En tant qu'organisme auquel la ministre du Tourisme a délégué, en vertu de l'article 14.1 de la Loi, l'exercice du pouvoir de délivrance d'une attestation de classification, nous vous informons de notre intention de refuser de vous délivrer une attestation de classification.

En vertu de l'article 12 de la Loi, vous disposez d'un délai de **dix jours de la notification de la présente** pour nous faire parvenir vos observations et, s'il y a lieu, produire les renseignements et documents manquants avant que nous ne rendions notre décision. Le cas échéant, nous vous demandons de faire parvenir le tout à :

Nom du responsable : Anne Abrahami
Courriel : aabrahami@citq.qc.ca

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,

Michel Rheault

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 31 juillet 2018

HÔTEL L'OISELIÈRE
MONSIEUR JEAN-YVES FORTIN
105, chemin des Poirier
Montmagny (Québec) G5V 3T4

Objet : Résultat de classification – Établissement 065310

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la fiche-résultat de la visite de classification de votre établissement. Votre établissement est classé **4 étoiles**.

Nous vous signalons que le résultat de la section Salles de bains est fragile. La norme de classement uniforme entrée en vigueur en janvier 2015 exige que le résultat de cette section ne chute pas sous le niveau du résultat global. N'hésitez pas à entrer en contact avec la personne responsable de votre dossier pour obtenir davantage de renseignements.

Vous pouvez interjeter appel de ce résultat dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous pouvez demander la marche à suivre à votre agent ou la consulter dans la zone réservée aux exploitants du www.citq.info.

Nous vous rappelons que pour vous prévaloir de la possibilité d'en appeler du résultat, vous ne devez avoir apporté aucune modification, amélioration ou rénovation tant que nous n'aurons pas effectué de contre-visite de votre établissement.

Pour toute information relative aux résultats, veuillez communiquer avec Gabriel Vaillancourt, au poste 240. La CITQ offre également des services à valeur ajoutée, comme des lettres de détails, des visites intérimaires ou des visites de scénarisation. Veuillez vous adresser à votre agent.

Si votre classement demeure le même et qu'il n'y a pas de modification au nom de votre établissement, votre panonceau, tenant lieu d'attestation ministérielle, demeure valide et doit continuer d'être affiché à la vue du public. La prochaine visite de classification aura lieu moins de deux ans après la date de la présente visite.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Jocelyn Dessureault

p. j.

Gestionnaire officiel de la classification de l'hébergement



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

RÉSULTAT DE VISITE — ÉTABLISSEMENT HÔTELIER

Nom de l'établissement: HÔTEL L'OISELIÈRE
Adresse de l'établissement: 105, chemin des Poirier, Montmagny (Québec) G5V 3T4
Numéro de l'établissement: 065310
Nombre d'unités: 71

CLASSEMENT

4 étoiles

Nous vous mentionnons que le résultat de la section Salles de bains est fragile.

| SECTIONS | GROUPES | NIVEAU GROUPES | NIVEAU SECTIONS |
|---|---------|----------------|-----------------|
| SECTION 1 : LES CHAMBRES | | | 4 |
| | KING | 4 | |
| | QQUEEN | 4 | |
| | QUEEN | 4 | |
| | SUITE | 4 | |
| | DDOUBLE | 4 | |
| SECTION 2 : LES SALLES DE BAINS | | | 4 |
| | SUITE | 4 | |
| | DDOUBLE | 4 | |
| | KING | 4 | |
| | QQUEEN | 3 | |
| | QUEEN | 4 | |
| SECTION 3 : LA RESTAURATION | | | 4 |
| SECTION 4 : LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS | | | 3 |
| SECTION 5 : L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE | | | 5 |
| SECTION 6 : LES SERVICES, LES ACTIVITÉS ET LES INSTALLATIONS SUR LES LIEUX | | | 4 |



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 29 mars 2022

Madame Laurence Fortin
HÔTEL DAYS INN MONTMAGNY
105, chemin des Poirier
Montmagny (Québec) G5V 3T4

N/Réf. : Établissement n° 177623

Objet : Confirmation d'attestation de classification

Madame,

La présente fait suite à votre demande de confirmation d'attestation de classification pour l'établissement d'hébergement touristique dont les coordonnées sont les suivantes :

Appellation : HÔTEL DAYS INN MONTMAGNY

Adresse : 218, chemin des Poirier
Montmagny (Québec) G5V 4J9

Catégorie : Établissements hôteliers

Nombre maximal d'unités : 50

Votre établissement détient une attestation de classification valide jusqu'au 31 décembre 2022.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Jessica Coy
Agente d'administration

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

DEMANDE DE CERTIFICAT

REÇU LE

14 AVR. 2011

Numéro de dossier de l'établissement

177623

1 - Partie à l'usage du demandeur

IDENTIFICATION

Nom de l'établissement : HÔTEL LE FLORIMAY

Exploitant (personne, société ou représentant)

Nom : HÔTEL L'OISELIÈRE INC. Jean-Yves Fortin

Adresse : 105, chemin des Poirier, Montmagny (Québec)

Code postal : G5V 3T4

Tél. résidence : 418 248-1640

Tél. travail : _____

Correspondance par courrier ou par courriel Adresse courriel : _____

Mandataire (personne, société ou représentant)

Nom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Tél. résidence : _____ Tél. travail : _____

Correspondance par courrier ou par courriel Adresse courriel : _____

DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Localisation

Adresse : 218, chemin des Poirier

Municipalité : Montmagny

Arrondissement : _____

Numéro de lot : 2012 079 ou Numéro de matricule : _____

Caractéristiques de l'établissement d'hébergement touristique

a) S'agit-il d'un nouvel établissement d'hébergement touristique? oui non

b) Veuillez indiquer la catégorie d'établissement demandée :

Établissement hôtelier Centre de vacances Établissement d'enseignement Autres établissements

Résidence de tourisme Village d'accueil Établissement de camping

Gîte Auberge de jeunesse Pourvoirie

Veuillez indiquer le nombre d'unités maximal d'hébergement demandé pour l'établissement : 50

c) Si l'établissement est dérogeatoire à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages, veuillez indiquer s'il fait l'objet de droits acquis : oui non préciser et joindre tous renseignements et documents démontrant l'existence de droits acquis :

d) Veuillez préciser les éléments faisant l'objet d'une modification par rapport à la dernière attestation de classification délivrée :

Changement de catégorie

Changement du nombre d'unités maximal d'hébergement mis à la disposition de la clientèle

Agrandissement, rénovations, tous travaux nécessitant l'émission d'un permis municipal

Préciser : _____

Déclaration d'exactitude des renseignements
(signature de l'exploitant ou mandataire)

Certificat à joindre au dossier lors de la demande
d'attestation de classification d'un établissement
d'hébergement touristique

Municipalité de : _____

2 – Partie à l'usage de la municipalité

RÈGLEMENTATION MUNICIPALE D'URBANISME RELATIVE AUX USAGES

- Règlement de zonage : 1100 usage Hébergement et restauration
- Règlement de contrôle intérimaire : _____
- Autre règlement, spécifiez _____
- Droits acquis établis par le demandeur, spécifiez _____
- Aucune réglementation municipale relative aux usagers _____

CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Indiquez si le projet est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme de référence ou aux droits acquis établis par le demandeur : oui non ne s'applique pas

Si oui :

Y a-t-il un nombre limite d'unités d'hébergement prévu à la réglementation municipale d'urbanisme?

- oui combien? _____ non

Si dérogation mais protégé par droits acquis : Y a-t-il un nombre limite d'unités d'hébergement reconnu en vertu des droits acquis?

- oui combien? _____ non

Si non :

Quels sont les motifs de non-conformité? _____

Existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme à la réglementation municipale d'urbanisme de référence?

- oui non

Veuillez préciser au besoin : _____

Si ne s'applique pas, préciser pourquoi, s'il y a lieu :

Officier municipal :

(fonctionnaire municipal autorisé)

Signature : _____

[Signature], greffier

Ce certificat est délivré en vertu de l'article 10.1, alinéa 1, paragraphe 4 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, à la lumière des renseignements produits par le demandeur.

Sceau de la municipalité :



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 20 juillet 2018

HÔTEL DAYS INN MONTMAGNY
MADAME DENISE POITRAS
105, chemin des Poirier
Montmagny (Québec) G5V 3T4

Objet: Résultat de classification — Établissement 177623

Madame,

Vous trouverez ci-joint la fiche-résultat de la visite de classification de votre établissement. Votre établissement est classé **3 étoiles**.

Vous pouvez interjeter appel de ce résultat dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous pouvez demander la marche à suivre à votre agent ou la consulter dans la zone réservée aux exploitants du www.citq.info.

Nous vous rappelons que pour vous prévaloir de la possibilité d'en appeler du résultat, vous ne devez avoir apporté aucune modification, amélioration ou rénovation tant que nous n'aurons pas effectué de contre-visite de votre établissement.

Pour toute information relative aux résultats, veuillez communiquer avec Gabriel Vaillancourt, au poste 240. La CITQ offre également des services à valeur ajoutée, comme des lettres de détails, des visites intérimaires ou des visites de scénarisation. Veuillez-vous adresser à votre agent.

Si votre classement demeure le même et qu'il n'y a pas de modification au nom de votre établissement, votre panneau, tenant lieu d'attestation ministérielle, demeure valide et doit continuer d'être affiché à la vue du public. Sinon, un nouveau panneau vous sera transmis. Si votre établissement est visité pour la première fois, vous devrez afficher le panneau fourni à la vue du public. La prochaine visite de classification aura lieu moins de deux ans après la date de la présente visite.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Jocelyn Dessureault
p.j.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • Aucuns frais : 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

RÉSULTAT DE VISITE — ÉTABLISSEMENT HÔTELIER

Nom de l'établissement: HÔTEL DAYS INN MONTMAGNY
Adresse de l'établissement: 218, chemin des Poirier, Montmagny (Québec) G5V 4J9
Numéro de l'établissement: 177623
Nombre d'unités: 50

CLASSEMENT **3 étoiles**

| SECTIONS | GROUPES | NIVEAU GROUPES | NIVEAU SECTIONS |
|--|-------------|----------------|-----------------|
| SECTION 1 : LES CHAMBRES | | | 3 |
| | SUITES KING | 3 | |
| | DDOUBLE | 3 | |
| | QUEEN | 3 | |
| SECTION 2 : LES SALLES DE BAINS | | | 3 |
| | SUITES KING | 3 | |
| | DDOUBLE | 3 | |
| | QUEEN | 3 | |
| SECTION 3 : LA RESTAURATION | | | 1 |
| SECTION 4 : LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS | | | 2 |
| SECTION 5 : L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE | | | 4 |
| SECTION 6 : LES SERVICES, LES ACTIVITÉS ET LES INSTALLATIONS SUR LES LIEUX | | | 2 |

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • Aucuns frais : 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7